

SITUATION ET REPONSE SUR LES ACTES D'ENLEVEMENT D'ENFANTS, DE JEUNES FILLES ET DE FEMMES A MADAGASCAR

« Les Agences des Nations Unies au même titre que les acteurs de défenseurs des Droits Humains, condamnent fermement les actes d'enlèvement dont sont victimes les enfants, les jeunes filles et les femmes, y compris les personnes atteintes d'albinisme. Agissons-tous ensemble pour leur protection ! »

Depuis 2020, les statistiques émanant de la Police et de la Gendarmerie font état de 118 cas d'enlèvement (enfants et femmes) dont 22 concernent des personnes atteintes d'albinisme. Ces enfants et ces femmes subissent majoritairement toute sorte de violences allant jusqu'au meurtre. Ces cas d'enlèvement associés à d'éventuelles administrations de substances nocives (illicites) exposent également les jeunes filles à des violences basées sur le genre (VBG), y compris des violences sexuelles qui constituent une violation grave des droits humains.

L'information est très souvent relayée par les médias nationaux et les réseaux sociaux. Au cours des trois derniers mois, les cas de disparition des jeunes filles. Le ministre de la Sécurité Publique a ainsi annoncé le 2 juin 2022 la mise en place de la cellule d'enquête, et invitait les parents et familles à la prudence et à la dénonciation des agissements suspects à la police.

Dans la plupart des cas, les familles des victimes ont recours à la police ou à la gendarmerie pour les signalements, mais s'appuient aussi sur ces réseaux sociaux qui en plus d'être un canal de relais de l'informations, alimentent surtout les rumeurs et la désinformation.

Dans la majorité des cas, ces rumeurs font état de trafics d'organes, des mythes et des pratiques de la sorcellerie.

Ce qui a conduit UNICEF en janvier 2022, à faire une première évaluation rapide sur l'insécurité dans le Sud (Siège principal de ces enlèvements), et dont les résultats ont confirmé l'existence de perceptions et de croyances qui encouragent ces enlèvements et ces actes perpétrés sur les victimes.

Les Agences des Nations Unies telles que UNICEF, HCDH et UNFPA, conformément à leur mandat de protection des droits de l'enfant, des jeunes filles et des femmes, ont mis en place un mécanisme pour renforcer le système national de prévention, de protection de l'enfant, des jeunes filles et des femmes, et des réponses aux violences à travers la collaboration avec le Gouvernement Malagasy et les partenaires pour :

- Appuyer les réformes légales afin que les lois puissent garantir plus de protection aux enfants, aux jeunes filles et aux femmes notamment les groupes les plus vulnérables
- Appuyer les efforts du Gouvernement pour garantir la mise en application de la loi n° 2019-008 sur les violences basées sur le genre (VBG) adoptée en 2019 visant la poursuite, la répression des actes de VBG, ainsi que la prise en charge psychosociale, juridique et médicale des survivant (e)s de VBG

- Un état des lieux (déjà en cours pour les enfants atteints d'albinisme) pour une analyse de la situation de façon plus approfondie. Les résultats de cette étude, permettront au Gouvernement de développer une stratégie de protection plus soutenue pour ces personnes
- Les initiatives de sensibilisation pour la prévention de la violence à travers des actions de communication médias et hors médias ainsi que des partenariats avec la société civile, les leaders traditionnels, les religieux et locaux
- Un appui continu à la coordination du secteur de la protection de l'enfant au niveau national et décentralisé à travers les acteurs regroupés dans les réseaux de protection de l'enfant
- Un appui à la coordination de la prévention des exploitations et abus sexuels (PSEA) au niveau national et régional.
- Le renforcement des capacités d'un groupe d'acteurs (La Police des Mœurs et de Protection des Mineurs, le Service Central de la Cybercriminalité, le Service de la Protection de l'Enfant et des Mœurs auprès de la Gendarmerie Nationale) afin d'offrir des services adaptés aux enfants
- Le renforcement des services de prise en charge intégrée - médicale et psychosociale - des personnes victimes (UNFPA a établi 5 Centre de Prise en Charge Intégré (CPCI) et UNICEF 6 Centres Vonjy
- Le renforcement de l'accès aux services de signalement de toutes formes de violence à travers des appels gratuits (Lignes Vertes **147 et 113**). Un autre numéro vert 119 administré par le gouvernement et dédié à ces séries de kidnapping et l'administration de drogue a été mis en place.
- La mise en place et le renforcement de cellules de veille communautaire pour faciliter la dénonciation, la surveillance, l'identification et l'orientation des personnes victimes ou à risque de tout type de violence
- La mise en place de la chaîne pénale anti-VBG pour la prise en charge juridique des cas.

Le Système des Nations Unies à Madagascar à travers ses agences reste aux côtés de la population Malagasy pour le respect des Droits Humains dans le pays suivant son principe, **ne laisser personne de côté**.